Zurich

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1625

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Cynisme et mauvaise foi

Le Conseil fédéral minimise les risques du travail de nuit et du dimanche pour les jeunes employés. Il ignore ainsi les garde-fous de la législation européenne.

Après le personnel de la vente, ce sont les jeunes travailleurs dès 18 ans que le Conseil Fédéral veut mettre au travail le dimanche. Pour faire avaler une modification de la loi sur le travail (LTr) abaissant l'âge en dessous duquel les jeunes employés ne peuvent, sauf exceptions libéralement accordées par les cantons et la Confédération, travailler ni le dimanche, ni la nuit, le gouvernement s'appuie sur deux arguments bancals: la santé, qu'il ne serait pas nécessaire de protéger, et l'harmonisation européenne.

Son message admet les nuisances du travail de nuit; mais comment pourrait-il faire autrement? Il reconnaît aussi qu'il est spécialement nocif pour la santé des jeunes travailleurs et des apprentis, par nature inexpérimentés, donc plus exposés aux accidents de travail. Le Conseil fédéral évoque certes une étude de l'Unité multidisciplinaire de santé des adolescents du CHUV à Lausanne, montrant que leur état de santé est moins bon que celui des jeunes du même âge en formation scolaire (école de maturité, école professionnelle à plein temps, etc…), mais prétend que la modification prévue n'aurait aucun effet aggravant, ce qu'a contesté Annemarie Tschumper, l'une des auteurs de l'étude, dans le *St-Galler-Tagblatt* et le *Bund*. Le projet de Joseph Deiss prend sciemment le risque d'une dégradation de la santé des jeunes qui travaillent, au risque de déprécier un peu plus l'image de l'apprentissage. La flexibilité du travail est à ce prix.

La fermeté européenne

L'autre argument, la compatibilité avec les normes européennes, ne convainc pas non plus. Certes, le droit européen protège les jeunes travailleurs seulement jusqu'à 18 ans. En revanche, contrairement au droit suisse du travail qui, même dans sa version actuelle, permet de larges exceptions, la Directive 94/33 (CE) relative à la santé des jeunes au travail interdit totalement le travail de nuit entre minuit et 4 heures (sauf pour les marins-pêcheurs, le personnel soignant, les artistes et les forces de l'ordre). De plus, elle impose des conditions drastiques au travail des jeunes de 22 heures à minuit et de 4 heures à 7 heures (encadrement spécifique, protection particulière de la santé). L'harmonisation proposée n'est donc qu'une harmonisation à la carte des seules règles européennes qui arrangent le patronat.

Le Conseil fédéral promet une ordonnance comportant des mesures de protection des jeunes travailleurs. Mais une première consultation de ce texte en 2002 (ordonnance 5 de la LTr) n'a abouti à rien, à cause de l'opposition des cantons alémaniques et des milieux patronaux, qui faisaient de l'abaissement de l'âge de protection un préalable à toute amélioration des mesures en faveur de la santé. La protection de la santé des jeunes au travail est ainsi entre les mains d'une législation hypothétique, aux soins d'un Conseil fédéral qui ne s'est jusqu'à présent pas signalé par sa bienveillance envers les salariés. La fin de l'interdiction de travailler la nuit et le dimanche dès 18 ans, elle, est bien là. jcs

Etude SMASH 2002
www.umsa.ch

Vaud

Secondos intégrés

Dans le canton de Vaud, les étrangers de la seconde génération ont un niveau de formation équivalent à celui des autochtones. Ils se sont intégrés sans peine à la société où ils sont nés. Les différences sont en revanche très importantes et fort contrastées pour les nouveaux arrivés. Ainsi les Allemands, les Britanniques et les Etatsuniens ont une formation supérieure pour 70 à 84 % d'entre eux, soit nettement plus que les Suisses (30 %). En revanche, seuls 2,5 % des Portugais sont de niveau supérieur.

Fuite dans les franchises

Pour atténuer la progression des primes d'assurance maladie, les assurés vaudois adultes sont toujours plus nombreux à opter pour la franchise maximale de 1500 francs. Ils sont maintenant 26,2 % à faire ce choix, alors qu'ils n'étaient de 2,6% lors de l'entrée en vigueur de la LAMAL en 1996.

SCRIS, *Numérus*, n° 5 2004. *at*

Zurich

Rébellion sur la Goldküste

Les habitants de la Goldküste n'ont pas la réputation d'être prompts à descendre dans la rue. Sur la rive dorée du lac de Zurich, tout manifestant se fait assez vite cataloguer comme dangereux *Chaot*. Pourtant, depuis quelques mois, sa population bat le pavé. Ce printemps, mille personnes se sont rassemblées à l'initiative du parti radical pour manifester en faveur de la construction du stade du Hardturm (et surtout pour conspuer le droit de recours des associations environnementales et ses défenseurs rouges et verts). Dans les rangs des militants: Rolf Doerig, PDG de *swiss life*, tout guilleret à l'idée de participer à «sa première manifestation».
Le 13 novembre, ce sont 2500 personnes qui ont manifesté, cette fois sur la Place Fédérale (occupée deux semaines auparavant par les syndicalistes d'Unia…), pour protester contre l'approche aérienne sud de l'aéroport de Zurich, qui perturbe les nuits de la riche banlieue. Là encore, l'adversaire est socialiste: à l'appel des partis bourgeois, c'est Moritz Leuenberger qui a été livré à la vindicte «populaire». A quand une police anti-émeute à Meilen? *jcs*